Espoir Hérault
Association affiliée UNAFAM
356 rue Ferdinand de Lesseps
34070 Montpellier

Compte rendu du Conseil d'Administration du 25 mai 2018

CONVOCATION du Président : envoyée le 9 mai 2018

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Choix du gestionnaire pour la résidence accueil de Castelnau le Lez
2. Rémunération d'Olivier Suffit pour sa participation dans le montage du projet de résidence accueil de Castelnau-le-Lez
3. Projet de résolution « défiscalisation des frais de déplacement »
4. Actualisation du site web et projet de newsletter
5. Questions diverses

FEUILLE DE PRESENCE (par ordre alphabétique des présents)

Jean Paul **Cabanettes** jean-paul.cabanettes@laposte.net	Présent
Dr Réné **Cariou** recarmont@orange.fr	Présent
Pierre **Edaidj** pierre.edaidj@wanadoo.fr	Excusé
Joseph **Garenq** joseph.garenq@orange.fr	Représenté
Jean-François **Giovannetti** jfgiovannetti@yahoo.fr	Présent
Bernard **Lemoine** lamblem@free.fr	Présent
Pascal **Martin du Bosc** pascalmdb@bluenetech.net	Présent
Christian **Thiaumond** c.thiaumond@orange.fr	Présent
Marylise **Blanc** marylise.blanc538@orange.fr	Excusée

Le point 5 des questions diverses, sur proposition du Président, a été traité en début de réunion afin de développer plus amplement les autres points.

Point 5

a) Cotisations réduites pour les personnes disposant de faibles revenus.
Il est préconisé de permettre l'accès au rang d'adhérent pour les personnes ne pouvant consacrer 20 € à la cotisation.
Est proposé de considérer :

- d'une manière générale les moins de 25 ans
- les bénéficiaires de l'AAH
- les demandeurs d'emplois et les étudiants

comme pouvant être adhérents à Espoir Hérault sur la base d'une cotisation réduite à 5 €.
L'ensemble des présents adopte cet aménagement du régime des cotisations.

b) En l'absence de Joseph Garenq, administrateur en charge du dossier de Béziers, et pour apporter des réponses aux administrateurs présents, le président rappelle les éléments du dossier de RA sur Béziers.

- 20 logements type RA sur une opération de réhabilitation d'un immeuble bien situé en ville
- surface des logements entre 28 et 40m²
- appartements lumineux
- 2 cours fermées à l'arrière du bâtiment
- salle commune d'environ 70m²
- salle d'activités de 22 m²
- buanderie au sous-sol

Le dossier est très bien engagé. Le dépôt de PC devrait être déposé en septembre 2018 et la RA opérationnelle fin 2019, début 2020. La cession du foncier entre le CD34 et Hérault Habitat est en cours. AVH tient les services de la DDCS informés de cet échéancier.

c) Le président fait le point des cotisations 2018. Une relance a été faite et d'autre part il faut espérer que les actualités qui se profilent généreront de nouvelles adhésions.

d) Devenir du logement d'Eric Blachère, fils de notre ancien Président.
Pascal Martin du Bosc évoque l'éventualité de créer dans ce grand appartement au centre-ville de Montpellier une forme de logement partagé-inclusif dédié aux personnes en situation de handicap psychique. L'idée est séduisante mais induit une foule de questionnements juridiques.
Pascal Martin du Bosc sollicitera utilement deux consultants auprès de l'UNAFAM :

- Maitre Andrieu, notaire
- Mady Teissedre, avocate

Ceci permettra de mesurer le bien fondé d'un tel projet dans le respect des intérêts d'Eric, et toutes les facettes d'un dossier assurément complexe.
Pascal Martin du Bosc souligne que, de toutes manières, au-delà de la faisabilité technique, tout est assujetti à la décision du juge des tutelles.

Point 1 : Choix du gestionnaire pour la résidence accueil de Castelnau le Lez

Le Président donne la parole au responsable du binôme en charge du dossier.
Jean François Giovannetti rend compte des évolutions très positives du dossier depuis la décision lors du CA de juin 2017 de mettre en place un binôme en charge de l'avancement de ce dossier. La mobilisation de l'équipe a permis de tenir une réunion avec la mairie en juillet 2017, et de fournir (avec l'appui d'Olivier Suffit) un pré-cahier des charges aux différentes parties prenantes en fin août. Une réunion déterminante s'est tenue le 4 octobre avec le bailleur social (FDI Habitat), les services de la Métropole, la SA3M et Catherine Dardé. Cette mobilisation a conduit à la décision favorable de lancer cette opération par la mairie de Castelnau le 17 décembre 2017. Plusieurs réunions se sont tenues avec FDI dès le début janvier 2018 et

des échanges ont permis de caler un mode opératoire reposant sur des accords bilatéraux entre les trois parties prenantes : FDI Habitat, le gestionnaire et EH.
Afin de progresser dans les meilleures conditions de transparence et de redevabilité, notamment vis-à-vis de la Mairie de Castelnau-le-Lez, les acteurs locaux gestionnaires (Adage, APSH34, Isatis) ont été consultés pour obtenir leur proposition permettant de construire un partenariat dédié à l'opération de Castelnau. Au terme de cette consultation Isatis a produit un document, considéré unanimement comme pouvant servir de base à la construction d'une convention future. APSH34 a fait état d'un plan de charge ne leur permettant pas de donner suite, et Adage n'a pas répondu.
D'un autre côté un projet de convention signé par FDI, bailleur social de l'opération, a été envoyé à EH. Cette convention fera partie des 3 conventions bipartites qui lieront, à terme le bailleur, le gestionnaire et enfin EH. Jean-François Giovannetti a conclu en soulignant que le processus avait permis de disposer d'un document bien structuré avec des éléments factuels et chiffrés permettant un dialogue à même d'assurer la construction des partenariats attendus. Il a mis en avant la nécessité d'une première réunion avec Isatis pour clarifier certains points, et une deuxième réunion tripartite entre Isatis, FDI et EH.

Jean Paul Cabanettes rappelle la nécessité de neutralité dans ces négociations et l'association EH ne doit en aucune façon figurer dans ces celles-ci comme arbitre mais bien comme animatrice de cette future collaboration. Chacun doit se considérer comme partenaire afin de pérenniser nos actions et collaborations.

Le conseil a retenu la nécessité d'un contact direct entre le président et Jean Claude Gréco d'Isatis pour l'informer du choix fait par le CA et mettre en place une journée qui pourrait se dérouler comme suit :

- matinée bipartite entre EH et Isatis
- déjeuner ensemble en conviant Olivier Suffit en tant que consultant d'EH
- après-midi en réunion tripartite avec FDI

Le président souligne par ailleurs la nécessité d'informer officiellement la DDCS et les services de la Métropole qu'il a rencontrés ce matin lors d'une réunion à la Métropole sur le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2019-2024. En effet la Métropole prendra en compte l'opération Castelnau dans le budget 2018. Un courrier devra donc être préparé début de semaine prochaine.

L'ensemble du CA adopte la résolution suivante :
Mandat est donné au Président de mener à bien les négociations à venir selon les recommandations des membres du CA en s'appuyant sur l'équipe de projet.

Point 2 : Rémunération d'Olivier Suffit pour sa participation dans le montage de projets de résidence accueil

Olivier Suffit intervient en soutien technique auprès d'EH dans ses démarches prospectives pour le développement de Résidences Accueil au sein des projets d'habitat social dans le département.

Alors qu'il était imaginé d'introduire une rémunération par le bailleur dans le cadre de la convention FDI Habitat / EH, les réserves, à ce stade, de FDI sur ce point ont été prises en compte pour ne pas compromettre la négociation. Pour consolider les relations étroites avec Olivier Suffit et rémunérer le travail réalisé, l'équipe de présidence suggère l'inscription dans le budget de l'association d'une somme de 10 000€ TTC afin de pallier pour partie la réserve d'engagement de la part du bailleur.
Résolution est prise par les membres du CA de donner suite à cette proposition.

Point 3 : Projet de résolution « défiscalisation des frais de déplacement »

Le président a fait une note introduisant les modalités de remboursement et/ou de défiscalisation de frais de déplacements et de remboursement des frais de repas. Cette note et le tableur Excel à préparer pour l'établissement des frais sont annexés au présent compte rendu ainsi que les textes officiels régissant ces points dans le milieu associatif.
Les membres adoptent cette résolution étant entendu que ces modalités s'appliquent dès le 1er janvier 2018.

Point 4 : Actualisation du site web et projet de newsletter

Le binôme en charge des vecteurs de communication sur le net présente l'état d'avancement du site internet. Les derniers ajustements cosmétiques ont été réalisés notamment concernant la hiérarchisation du bandeau menu.
Une maquette de « newsletter » a été présentée aux membres. Ce sous-produit du site permet d'envoyer ce qui s'appellera en fait les « Brèves d'Espoir Hérault ». L'intérêt d'une telle lettre d'information – baptisée « *Les Brèves d'Espoir Hérault* » est de faire parvenir à nos partenaires et adhérents l'actualité de l'association sans attendre leur connexion sur notre site. Cela génère de fait des accès sur le site, la lettre d'information générant des accès au site via les liens cachés sous les boutons « lire la suite ». Il s'agit donc d'un produit très intégré et prolongement efficient du site.
C'est bien sûr l'actualité de l'association qui dictera la périodicité de cet envoi via les mails de nos partenaires et adhérents.
Cela suppose aussi une grande rigueur rédactionnelle dans nos articles afin de ne pas s'exposer à des contestations de contenu.
Cela suppose aussi une grande rigueur dans la mise à jour de notre base de données partagée de mails de nos différents interlocuteurs. A cette fin Jean François Giovannetti fera circuler une liste d'adresses que chacun complètera sur la base de ses connaissances propres.

Ainsi se termine le CA du 25 mai 2018

Le Président sollicitera les membres pour planifier une prochaine réunion du CA par messagerie électronique.

Le secrétaire de séance

Christian Thiaumond

Le Président

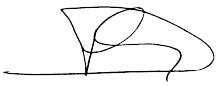

Bernard Lemoine